

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021 FR  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021 Page 1 / 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) NG21S00ALJ10  
Nom commercial du produit/désignation SolvSeal PafukiSuper  
Stat.Warennummer: 3208.10.900

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes:

matériel de peinture et/ou matériel avant rapport à la peinture  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### Usages déconseillés:

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Berger-Seidle GmbH  
Parkettlacke - Klebstoffe - Bauchemie  
Maybachstraße 2  
67269 Grünstadt  
Allemagne

Téléphone: +49 6359 / 8005-0  
Télécopie: +49 6359 / 8005-170

#### Service responsable de l'information:

Laboratoire  
E-mail [Sicherheitsdaten@berger-seidle.de](mailto:Sicherheitsdaten@berger-seidle.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24-hour emergency number: +49 700 24112112  
(BLG)

—  
UFI: 2440-FOWF-MOON-K362

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



**Danger**

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 2 / 11

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

2-méthylpropane-1-ol  
Acétone

**Informations supplémentaires sur les dangers**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

**Autres informations**

**Lire l'étiquette avant utilisation. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**  
**Tenir hors de portée des enfants.**

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Description** Vitricateurs et ciments à bois à forte teneur en solvant, sans aromatiques et avec composés à bas point d'ébullition

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
200-662-2 67-64-1 606-001-00-8 618-392-2	01-2119471330-49-XXXX Acétone Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336	50 - 100
9004-70-0 603-037-00-6 201-148-0 78-83-1 603-108-00-1	Cellulose nitrate Expl. 1.1 H201 01-2119484609-23-XXXX 2-méthylpropane-1-ol Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H335 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / STOT SE 3 H336	10 - 15 5 - 7,5
200-661-7 67-63-0 603-117-00-0 203-539-1 107-98-2 603-064-00-3	01-2119457558-25-XXXX propane-2-ol Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 01-2119457435-35-XXXX 1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	5 - 7,5 5 - 7,5

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 3 / 11

avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

**Indications diverses**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 4 / 11

### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail:

Acétone

Numéro d'identification UE 606-001-00-8 / N°CE 200-662-2 / n°CAS 67-64-1

VRC, VME: 1210 mg/m<sup>3</sup>; 500 ppm

VRC, VLE: 2420 mg/m<sup>3</sup>; 1000 ppm

2-méthylpropane-1-ol

Numéro d'identification UE 603-108-00-1 / N°CE 201-148-0 / n°CAS 78-83-1

VLA, VME: 150 mg/m<sup>3</sup>; 50 ppm

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

VLA, VLE: 980 mg/m<sup>3</sup>; 400 ppm

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

VRC, VME: 188 mg/m<sup>3</sup>; 50 ppm

VRC, VLE: 375 mg/m<sup>3</sup>; 100 ppm

Remarque: (peut être absorbé par la peau)

#### Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### DNEL:

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 50,6 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 553,5 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 369 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 18,1 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 43,9 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 3,3 mg/kg

Acétone

Numéro d'identification UE 606-001-00-8 / N°CE 200-662-2 / n°CAS 67-64-1

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 186 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 1210 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 2420 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 1210 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 62 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 200 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 62 mg/kg

2-méthylpropane-1-ol

Numéro d'identification UE 603-108-00-1 / N°CE 201-148-0 / n°CAS 78-83-1

DNEL court terme par voie orale (aigu), Employés:

DNEL long terme par voie orale (répété), Employés:

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 310 mg/m<sup>3</sup>

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 5 / 11

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 55 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 25 mg/kg

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 888 mg/kg bw/day  
DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 500 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 319 mg/kg bw/day  
DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 89 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 26 mg/kg bw/day

**PNEC:**

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

PNEC eaux, eau douce: 10 mg/L  
PNEC eaux, eau de mer: 1 mg/L  
PNEC eaux, libération périodique: 100 mg/L  
PNEC sédiment, eau douce: 41,6 mg/kg  
PNEC sédiment, eau de mer: 4,17 mg/kg  
PNEC, terre: 2,47 mg/kg  
PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L

Acétone

Numéro d'identification UE 606-001-00-8 / N°CE 200-662-2 / n°CAS 67-64-1

PNEC eaux, eau douce: 10,6 mg/L  
PNEC eaux, eau de mer: 1,06 mg/L  
PNEC eaux, libération périodique: 21 mg/L  
PNEC sédiment, eau douce: 30,4 mg/kg  
PNEC sédiment, eau de mer: 3,04 mg/kg  
PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L  
PNEC terre: 29,5 mg/kg

2-méthylpropane-1-ol

Numéro d'identification UE 603-108-00-1 / N°CE 201-148-0 / n°CAS 78-83-1

PNEC eaux, eau douce: 0,4 mg/L  
PNEC eaux, eau de mer: 0,04 mg/L  
PNEC eaux, libération périodique: 11 mg/L  
PNEC sédiment, eau douce: 1,52 mg/kg  
PNEC sédiment, eau de mer: 0,152 mg/kg  
PNEC, terre: 0,0699 mg/kg  
PNEC station d'épuration (STP): 10 mg/L

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

PNEC eaux, eau douce: 140,9 mg/L  
PNEC eaux, eau de mer: 140,9 mg/L  
PNEC sédiment, eau douce: 552 mg/kg  
PNEC sédiment, eau de mer: 552 mg/kg  
PNEC, terre: 28 mg/kg  
PNEC station d'épuration (STP): 2251 mg/L  
PNEC eau, intermittent release: 140,9 mg/L

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Protection individuelle**

**Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 6 / 11

gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### **Protection yeux/visage**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

##### **Aspect:**

État physique: **Liquide**  
Couleur: **incolore**

Odeur: **caractéristique**

Seuil olfactif: **non applicable**

pH à 20 °C: **non applicable**

Point de fusion/point de congélation: **non déterminé**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: **56 °C**

Source: Acétone

Point éclair: **4 °C**

Taux d'évaporation: **non applicable**

##### **inflammabilité**

Temps de combustion: **non applicable**

##### **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:**

Limite inférieure d'explosivité: **1,95 Vol-%**

Limite supérieure d'explosivité: **14,3 Vol-%**

Source: Acétone

Pression de vapeur à 20 °C: **240 mbar**

Méthode: calculé.

Source: Acétone

Densité de la vapeur: **non applicable**

##### **Densité relative:**

Densité à 20 °C: **0,84 g/cm<sup>3</sup>**

##### **solubilité(s):**

Solubilité dans l'eau à 20 °C: **partiellement soluble**

Coefficient de partage: n-octanol/eau: **voir rubrique 12**

Température d'auto-inflammabilité: **> 160 °C**

Source: Cellulose nitrate

Température de décomposition: **non applicable**

Viscosité à 20 °C: **55 s 6 mm**

Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives: **non applicable**

Propriétés comburantes: **non applicable**

#### **9.2. Autres informations**

Test de séparation des solvants: **< 3 pds % (ADR/RID)**

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 7 / 11

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Acétone

par voie orale, DL50, Rat: 5800 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Rat: > 15800 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 76 mg/L (4 h)

2-méthylpropane-1-ol

par voie orale, DL50, Rat: 2460 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: 4200 mg/kg

par inhalation (Gaz), LC50, Rat: 6,5 ppmV (4 h)

propane-2-ol

par voie orale, DL50, Rat: 4570 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: 13400 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 30 mg/L (4 h)

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

Acétone

yeux

Peau

2-méthylpropane-1-ol

Peau (4 h)

Irritating to skin and mucosa

yeux: Évaluation strong caustic effect involving danger of serious eye damages

propane-2-ol

yeux

Peau

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Acétone

#### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

propane-2-ol

Mutagenicité sur les cellules germinales; Évaluation Non-mutagenic

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 8 / 11

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1-méthoxy-2-propanol

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), état semi-conscient

2-méthylpropane-1-ol

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Effet irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), état semi-conscient

#### **Danger par aspiration**

propane-2-ol

Danger par aspiration; Évaluation While swallowing or vomiting, pulmonary aspiration may cause chemical pneumonitis, leading to death

#### **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### **Évaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **12.1. Toxicité**

Acétone

Toxicité pour le poisson, LC50, Salmo gairdneri : 5540 mg/L (96 h)

Toxicité pour les algues, ErC50: 430 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, daphnia pulex (puce d'eau): 8800 mg/L (96 h)

2-méthylpropane-1-ol

Toxicité pour le poisson, LC50, Leuciscus idus (aunée dorée): 1520 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): 1250 mg/L (48 h)

toxicité bactérielle, EC50, Pseudomonas putida: 280 mg/L

propane-2-ol

Toxicité pour les algues, EC50, Scenedesmus subspicatus: > 1000 mg/L (72 h)

Toxicité pour les algues, EC50: > 100 mg/L

Toxicité pour le poisson, EC50: > 100 mg/L

Toxicité pour la daphnia, EC50: > 100 mg/L

#### **Long terme Écotoxicité**

propane-2-ol

Toxicité pour le poisson, LC50, Pimephales promelas: 9640 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): 13299 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Desmodesmus subspicatus: > 1000 mg/L (96 h)

Toxicité pour le poisson, LC50, Pimephales promelas: 11130 mg/L (96 h)

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Acétone

: 91 % (28 d)

Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C

propane-2-ol

, DBO (% de DCO): 62 % ; Évaluation Biodégradable.

: 2,32 g oxigène/kg

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Acétone

Coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,23



N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 9 / 11

propane-2-ol  
Coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,16

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Acétone  
Constante de Henry: 2,929 Pa\* m<sup>3</sup>/mol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

##### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

##### Élimination appropriée / Emballage Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1263

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): COULEUR  
Transport maritime (IMDG): PAINT  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

#### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par voie terrestre (ADR/RID): III  
pour les unités > 450 litres: II  
Transport maritime (IMDG): III  
pour les unités > 450 litres: II  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): III  
pour les unités > 30 litres: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable  
Polluant marin non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.  
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### Indications diverses

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel E  
pour les unités > 450 litres: D/E

N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 10 / 11

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### Réglementations EU

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

Catégorie: P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité 1: 5000 t / Quantité 2: 50000 t

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]**

valeur de COV (dans g/L) ISO 11890-2: 747

valeur de COV (dans g/L) ASTM D2369: 747

#### Directives nationales

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### Autres informations:

Danemark:

MAL-Kode (MAL Kode prêt à l'emploi): 4-1

Suisse:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 89

- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte intégral de la classification suivant la section 3

Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Expl. 1.1 / H201	Explosifs	Explosif; danger d'explosion en masse.
Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.

#### Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	Matières liquides inflammables	D'après les données d'essais.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Méthode de calcul.

#### Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: NG21S00ALJ10 SolvSeal PafukiSuper  
Date d'édition: 07.09.2021 Date d'exécution: 31.08.2021  
Version: 5.0008 Date d'émission: 05.07.2021

FR  
Page 11 / 11

---

CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	European Waste Catalogue
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.